Bureau Veritas Exploitation SAS
BEZANNES
54 rue René Cassin
51430 BEZANNES France
Téléphone : 03 26 05 15 25
Mail : nicolas.kergoat@bureauveritas.com

A l'attention de M. BEREAUX STEPHANE
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS
268 AVENUE DE LAON
51100 REIMS

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

HAYON ELEVATEUR ACTUALL ART LIFT N° 201506070 N° DB-994-FV

AVEC ECART

Intervention du 31/03/2025

Coordonnées du site :
Nom du site : GRAND REIMS
Latitude : 49.2709
Longitude : 4.0217

Lieu d'intervention : PARC AUTO
268 AVENUE DE LAON
51100 REIMS

Numéro d'affaire : 8625732
Référence du rapport : 8625732/29.13.1.R
Rédigé le : 31/03/2025
Par : Nicolas KERGOAT
Ce document a été validé par son auteur



Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.
Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes / Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. BEREAUX Stéphane.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

HAYON ELEVATEUR : 1

Fiche n° 1 : Localisation : ATELIER
Marque: ACTUALL Type: ART LIFT n°série: 201506070 n°interne: DB-994-FV

Avis général : **Equip/install. non présenté(é)** : Non vérifié. Equipement/installation non présenté(e) : les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | GRAND REIMS

ÉQUIPEMENT(S) EN PANNE, NON PRÉSENTÉ(S) OU NON DISPONIBLE(S)

Fiche N° 1 : HAYON ELEVATEUR

N° d'immatriculation : DB-994-FV
N° interne : DB-994-FV
Localisation : ATELIER

Marque : ACTUALL
Type : ART LIFT
N° de série : 201506070
Année de mise en service : Non précisée

L'équipement n'ayant pas pu être vérifié : les actions à entreprendre émises, les point non vérifiés et la liste des points applicables inscrits dans le précédent rapport sont rappelés ci-après.

Point vérifié	*Actions à entreprendre*	
3.6- Supports de charge (bras, plate-forme, plateau,)	**Refixer correctement la lèvre rabattable côté véhicule**	
Code Obs. : *LG/130324/084736/0*	*Date de 1er signalement:* *13/03/2024*	
3.6- Supports de charge (bras, plate-forme, plateau,)	**Remédier aux déformations des lèvres rabattables et plateau**	
Code Obs. : *RD/170919/085519/0*	*Date de 1er signalement:* *17/09/2019*	
3.18- Charpente	**Vous assurer auprès du constructeur du caractère admissible des jeux constatés sur l'appareil.(jeu guidage mât de levage)**	
Code Obs. : *LG/130324/084813/0*	*Date de 1er signalement:* *13/03/2024*	

ÉQUIPEMENT(S) EN PANNE, NON PRÉSENTÉ(S) OU NON DISPONIBLE(S)

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	**HAYON ELEVATEUR**	**N° série :** 201506070
	Marque : ACTUALL	**N° interne :** DB-994-FV

	**Type :** ART LIFT **Année de mise en service :** Non précisée	**N° Immatriculation :** DB-994-FV **Texte de référence :** Arrêté du 1er mars 2004
	Localisation : ATELIER	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. BEREAUX Stéphane

Avis général : Equip/install. non présenté(é)
: Non vérifié. Equipement/installation non présenté(e) : les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Copyright BUREAU VERITAS

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous n'avons pas pu examiner lors de notre intervention sont listés ci-après.

Caractéristiques

Équipements

Suspentes

Appareil de mesure utilisé

A Aspects documentaires

- A.1 Carnet de maintenance
- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE
- A.14 Notice d'instruction
- A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

3 Charpente

- 3.6 Supports de charge (bras, plate-forme, plateau,)
- 3.18 Charpente

5 Source d'énergie

- 5.1 Dispositif de séparation générale
- 5.2 Equipements, canalisations

8 Organes de service et de manoeuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)
- 8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre

10 Mécanismes

- 10.1 Limiteur de vitesse
- 10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
- 10.5 Freins des mouvements concourant au levage
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques

11 Dispositifs de sécurité

- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
- 11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage

12 Charges et essais

- Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» HAYON ELEVATEUR 11

Copyright BUREAU VERITAS